

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Aaron Wong-Sing
Place du Portage, Phase III
12C1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (613) 934-1235

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Health Services Project Division (XF)/Division des
projets de services de santé (XF)
Place du Portage, Phase III, 12C1
11 Laurier St./11 rue, Laurier
Gatineau
Gatineau
K1A 0S5

Title - Sujet SRTDPSS	
Solicitation No. - N° de l'invitation HT426-144642/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client HT426-144642	Date 2015-06-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XF-008-28919	
File No. - N° de dossier 008xf.HT426-144642	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-07-07	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wong-Sing, Aaron	Buyer Id - Id de l'acheteur 008xf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-2219 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 934-1235
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

HT426-144642/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

008xf

Client Ref. No. - N° de réf. du client

HT426-144642

File No. - N° du dossier

008xfHT426-144642

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Veillez-voir la modification suivante.

Services des renseignements et de traitement des demandes de paiement pour les services de santé

Demande de renseignements n° 1

Modification n° 1

a) Demandes de précisions

Question n° 1

Référence : Question 7.2.8 de la demande de renseignements (DDR)

Question :

Pouvez-vous fournir davantage de renseignements sur les groupes consultatifs et leur fonctionnement (p. ex. leur composition, leur mandat et leurs responsabilités)?

Réponse :

Les groupes consultatifs sont formés d'experts en la matière œuvrant au sein de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI). Leur rôle consiste à examiner les demandes de couverture de prestations présentées au Programme des services de santé non assurés (SSNA) et à fournir des recommandations relatives au règlement de ces demandes.

La question 7.2.8 de la DDR a été modifiée. Veuillez vous reporter au changement n° 1 de la DDR ci-dessous.

Question n° 2

Référence : Question 7.2.8.1 de la DDR

Question :

Ces diverses capacités (outils et fonctionnalités) sont-elles nécessaires avant et pendant l'établissement des règlements ou pendant l'exécution du processus de règlement?

Réponse :

Le Canada recherche actuellement des outils et des fonctionnalités disponibles et nécessaires pour soutenir l'automatisation de certains des processus de règlement d'approbation préalable. Si c'est possible, ces capacités faciliteront également l'application d'une partie ou de la totalité des règlements automatisés pendant le règlement des demandes.

Question n° 3

Référence : Question 7.4.1 de la DDR

Question :

Dans quel contexte la question est-elle posée? Assurance de la qualité technique? Assurance de la qualité liée au traitement des demandes? Assurance de la qualité liée au niveau de service?

Réponse :

La méthodologie, les outils, les processus et les normes d'assurance de la qualité visent à soutenir les services d'information et les processus relatifs aux demandes de paiement des services de santé, notamment en cas de problèmes techniques, de problèmes de traitement des demandes et de problèmes liés aux services.

Question n° 4

Question :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) peut-il fournir un contexte sur les raisons pour lesquelles la demande de propositions (DP) est émise? Le contrat actuel doit-il être renouvelé? La DGSPNI cherche-t-elle à changer les technologies/fonctionnalités du système actuel? Les exigences relatives aux **SRTDPSS des SSNA** ont-elles changé?

Réponse :

Il ne s'agit pas d'une DP, mais d'une demande de renseignements (DDR). Cette DDR ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat ni à la création d'une quelconque liste de fournisseurs. Les réponses reçues à la suite de cette DDR ne serviront pas à des fins de concours ou d'évaluation comparative.

Le contrat actuel doit bientôt être renouvelé; toutefois, les activités de participation de l'industrie et autres activités d'approvisionnement sont conçues pour coïncider avec la fin de la période du contrat actuel.

La DGSPNI cherche à recueillir des commentaires de l'industrie concernant la technologie et les services qui pourraient être adoptés dans le cadre d'une future solution.

De manière générale, les exigences des Services des renseignements et de traitement des demandes de paiement pour les services de santé (SRTDPSS) n'ont pas changé, sauf pour la possibilité d'ajouter une ou plusieurs autres couvertures au Programme des SSNA qui n'étaient auparavant pas incluses dans les SRTDPSS. Toutefois, l'objectif de ce processus de participation est d'obtenir des commentaires et de trouver des solutions possibles qui permettraient d'améliorer les processus et de tirer profit des nouvelles technologies et pratiques commerciales. Plus précisément, nous recherchons les services d'un fournisseur éventuel. Le fournisseur est responsable de concevoir tout système qui s'avérerait nécessaire à la prestation des fonctionnalités et des services requis.

Changements à la DDR n° 1

1) Question 7.2.8 de la DDR :

Supprimer :

Ces recommandations sont fondées sur les renseignements contenus dans le système de traitement des demandes de paiement et ceux provenant des représentants. Le groupe consultatif répond également aux demandes d'information des fournisseurs à l'égard des critères du Programme et de l'état des réclamations soumises.

Remplacer par :

Ces recommandations sont fondées sur les renseignements contenus dans le système de traitement des demandes de paiement et ceux provenant des fournisseurs. Le groupe consultatif répond également aux demandes d'information des fournisseurs à l'égard des critères du Programme et de l'état des réclamations soumises.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RELATIVES À LA DDR RESTENT INCHANGÉES.